

Évolution des primes de la classe «mise à disposition de personnel» (70C)

Abaissement des primes dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP) au 1er janvier 2024

Dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP), les taux de prime nets peuvent être abaissés de 4,0 % en moyenne. L'évolution disparate du risque rend nécessaires les ajustements de primes suivants dans les différentes communautés de risque: Le taux de prime net peut être abaissé en moyenne de 2,4 % pour la construction et l'industrie (70C A0), il doit être relevé de 1,1 % pour les prestations de service sans activités de bureau (70C AC) et réduit de 4,7 % pour les activités de bureau (70C B0).

Classe	Partie de sous-classe	Description	TPM* net 2024 [% MS]	Delta TPM* net
70C	A0	Mise à disposition de personnel dans le domaine de la construction et de l'industrie	4,0572	-2,4%
70C	AC	Mise à disposition de personnel pour prestation de service (sans bureau)	1,2345	+1,1%
70C	AL	Mise à disposition de personnel du sport professionnel	28,7200	0,0%
70C	B0	Mise à disposition de personnel de bureau et propre administration	0,1127	-4,7%
70C	BI	Mise à disposition de personnel informatique et administration correspondante	0,0475	-9,3%
			2,1160	-4,0%

*Taux de prime net moyen TPM

Légère augmentation des primes dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP) au 1er janvier 2024

Dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP), les taux de prime actuels sont encore inférieurs aux coûts. C'est la raison pour laquelle les taux de prime nets doivent être relevés de 0,5 % en moyenne. Que cela signifie-t-il concrètement pour chaque communauté de risque: Le taux de prime net doit être relevé en moyenne de 2,9 % pour la construction et l'industrie (70C A0) et de 0,5 % pour les prestations de service sans activités de bureau (70C AC). En revanche, le taux de prime net pour les activités de bureau (70C B0) peut être abaissé en moyenne de 4,5 %.

Classe	Partie de sous-classe	Description	TPM* net 2024 [% MS]	Delta TPM* net
70C	A0	Mise à disposition de personnel dans le domaine de la construction et de l'industrie	2,3822	+2,9 %
70C	AC	Mise à disposition de personnel pour prestation de service (sans bureau)	1,6581	+0,5%
70C	AL	Mise à disposition de personnel du sport professionnel	2,7600	0,0%
70C	B0	Mise à disposition de personnel de bureau et propre administration	0,7564	-4,5 %
70C	BI	Mise à disposition de personnel informatique et administration correspondante	0,6717	-4,4 %
			1,6233	+0,5 %

*Taux de prime net moyen TPM

Les taux de primes individuels des différentes entreprises peuvent toutefois s'écarter de la moyenne de la classe en fonction de l'activité, de l'évolution du risque et du modèle de primes. Votre agence Suva se tient à disposition pour tout complément d'information.